



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

Conseil d'Administration « FOIRE DE BERE »

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 044-940817133-20260206-19-DE



Délibération n°19 : Débat d'Orientations Budgétaires 2026 EPIC « Foire de Béré »

Le six février 2026, à onze heures quinze, les membres du Conseil d'Administration de l'EPIC « Foire de Béré » de CHATEAUBRIANT, convoqués le trente janvier 2026, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle du rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MARSOLLIER, Président.

Etaient présents :

Mme BOURDEL, M. HUNAUT, M. MARSOLLIER, Mme LANGLET, M. LANOE,
Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. POURIAS, Mme RICHET,

Etaient excusés :

Mme BOMBRAY (a donné procuration à M. MARSOLLIER)
M. BEASSE (a donné procuration à Mme LANGLET)
Mme BOURDAIS (a donné procuration à Mme RICHET)



Secrétaire de séance : Mme RICHET



Membres en exercice : 12
Suffrages exprimés : 12



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

Conseil d'Administration « FOIRE DE BERE »

Délibération n° 19/2026

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 044-940817133-20260206-19-DE

Berger
Levrault



Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026 EPIC « Foire de Béré »

EXPOSÉ

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration de l'EPIC « Foire de Béré » de CHATEAUBRIANT que, selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget, dix semaines maximums avant l'examen du Budget Primitif.

DECISION

Le Conseil d'Administration par son vote prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2026.

Les propositions sont adoptées par 12 voix
Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 06 février 2026

Secrétaire de séance
Elisabeth RICHET

Le Président,

Jean-Luc MARSOLLIER